



Communiqué de presse

Sylvie FERRER, députée LFI des Hautes-Pyrénées

Bagnères-de-Bigorre, le 21 juillet 2026

La députée Sylvie Ferrer mobilisée pour une montagne véritablement vivante et non bétonnée

La proposition de loi « Pour une montagne vivante et souveraine » a été adoptée lundi 20 juillet, par l'ensemble des macronistes et de leurs alliés. Malgré un titre attrayant, ce texte propose tout le contraire de son intitulé, en autorisant la poursuite de la destruction de ce qui reste du cycle de la nature. Madame Sylvie Ferrer, députée des Hautes-Pyrénées, dénonce notamment :

- un assouplissement des règles d'urbanisme dans les zones de montagne, pour empiéter toujours plus sur les espaces naturels,
- un développement de l'exploitation de la forêt sans encadrement durable,
- l'autorisation du stockage d'eau principalement à destination des acteurs économiques, sans exigence de préservation écologique de cette ressource essentielle.

Cette proposition de loi détricote la précédente loi montagne, qui avait pour but de prévenir la destruction de cet environnement. Un texte prétendant répondre aux défis majeurs des territoires d'altitude devrait se pencher sur la réduction de la pression sur les espaces naturels, la transformation des modèles touristiques et la protection du vivant.

Bien que la nouvelle loi contienne quelques avancées, comme un meilleur maillage des abattoirs fixes et mobiles ou le maintien de l'amendement de la France insoumise sur l'amélioration de l'accès aux soins pour les femmes en zones de montagne, pour Sylvie Ferrer les régressions majeures précédemment citées demeurent inadmissibles. C'est pourquoi elle a défendu la motion de rejet déposée par son groupe parlementaire, puis voté contre ce texte rédigé et amplifié par le bloc central et ses alliés.

La députée rappelle que la montagne est le premier lieu à subir le changement climatique de façon irréversible. Par conséquent, il est urgent de protéger son écosystème fragile, plutôt que de l'exploiter.